

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(En matière de faillite)

No : 500-11-026695-052
500-11-026696-050
500-11-026692-059
500-11-026693-057
500-11-026694-055

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE
DE :**

**ÉLIZABETH DEUX
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.
FONDS ÉVOLUTION INC.
ASCENSIA CAPITAL INC.**

Débitrices

c.

RSM RICHTER INC.

Syndic

COMPARUTIONS :

Me DENIS ST-ONGE

Me PATRICE BENOÎT

Procureurs du syndic RSM Richter inc.

M. GILLES ROBILLARD

Représentant du syndic RSM Richter inc.

**INTERROGATOIRE SELON L'ARTICLE 163 DE LA
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
DE M. VINCENT LACROIX
ENTENDU LE 21 DÉCEMBRE 2006**

VOLUME 7

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		
		<u>PAGE</u>
<u>TÉMOIN</u> :		
	VINCENT LACROIX	
	Interrogé par Me Denis St-Onge	3
<u>LISTE DES ENGAGEMENTS</u>		
E-19 :	Fournir copie des chèques faits à M. Takatsi ou à sa société Gestion Tak	14
E-20 :	Fournir la liste des institutions financières étrangères et copie des courriels qui en font mention	47
E-21 :	Fournir le détail des services rendus par monsieur Streell à l'égard de tous les montants qui lui ont été payés	74

1 L'AN DEUX MILLE SIX, ce vingt et unième (21^e) jour du
2 mois de décembre, **A COMPARU** :

3
4 **VINCENT LACROIX**, né le 11 janvier 1967, domicilié
5 au 15, Dagobert à Candiac, Québec;

6
7 **LEQUEL** affirme solennellement dire la vérité aux
8 questions qui lui sont posées :

9
10 **INTERROGÉ PAR Me DENIS ST-ONGE,**

11 **Procureur du Syndic :**

12 Q Monsieur Lacroix, on va commencer en faisant une
13 révision des engagements qui avaient été pris au
14 cours des premières journées des interrogatoires
15 et pour lesquels je pense ne pas avoir obtenu
16 l'information.

17 R Oui.

18 Q Mais avant, je présume que vous voulez me dire que
19 c'est toujours sous la protection de l'article 5
20 de la Loi de la preuve et des diverses
21 dispositions des diverses chartes des droits
22 québécoise et canadienne.

23 R Oui.

24 Q Le premier engagement, l'engagement numéro 5, du
25 24 octobre 2006, à la page 109 du projet.

1 R Oui.

2 Q Qui était de fournir le détail de la provenance
3 des six fois cent cinquante mille dollars
4 (150 000 \$) qui étaient les placements initiaux
5 dans les six fonds mutuels et, si disponible, la
6 documentation à cet effet-là.

7 R Oui. Il y a deux aspects dans... parce que je
8 pense que ça rejoint E-8 également, là, j'ai les
9 photocopies, mais je n'ai pas eu le temps de les
10 faire, des états de compte de Northern Trust en
11 mars 2001.

12 Q Oui.

13 R Donc, je pourrai vous les fournir.
14 Malheureusement, hier, je n'ai pas terminé, mais
15 je pourrai vous les fournir. Maintenant, j'ai
16 demandé, lorsqu'on parle à l'intérieur du
17 démarrage de ces fonds-là, il y avait également un
18 trois cent mille (300 000 \$) qu'on parlait un peu
19 plus loin...

20 Q Oui. Mais avant de parler du trois cent mille
21 (300 000 \$), parce que je pense qu'on va y arriver
22 tantôt, mais ce que je veux savoir c'est le cent
23 cinquante mille (150 000 \$); là, vous me dites que
24 vous avez les photocopies de Northern Trust, mais
25 je veux savoir d'où ça vient. Comment ça a

1 transité de je-ne-sais-pas-où pour aller chez
2 Northern Trust?

3 R Bien, c'est ça que je vous explique.

4 Q O.K.

5 R Ça rejoint l'autre explication du trois cent mille
6 (300 000), qui sont des traites du Trust Général
7 et Trust Banque Laurentienne. Donc, je vais faire
8 la demande de ces documents.

9 Q Il y a eu deux traites de trois cent mille
10 (300 000) ou une traite de trois cent mille?

11 R Il y a eu deux traites : une de cent quarante
12 (140 000) et une de cent soixante (160 000), on va
13 jouer avec des chiffres arrondis.

14 Q O.K.

15 R Ça c'est le premier aspect. Le deuxième, si on
16 veut partir du début, pour ce qui est des autres
17 cent cinquante mille (150 000), j'ai fait la
18 demande à Ernst & Young des états de compte de
19 Maxima Capital et je ne les ai toujours pas reçus.
20 Donc, lorsque j'aurai ces états de compte là, je
21 pourrai exactement vous dire d'où vient cet
22 argent-là.

23 Q Mais d'après vous, ça viendrait de Maxima Capital.

24 R Les états de compte?

25 Q Oui.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Non, les fonds.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Les fonds.

5 R Oui, les fonds viennent de moi, comme je vous
6 disais, mais là, ce que je vous explique, c'est la
7 preuve. C'est la preuve que je veux vous donner.

8 Q O.K. Mais au meilleur de votre connaissance, là,
9 l'autre trois cent mille (300 000) viendrait de
10 fonds qui vous appartiendraient et qui étaient
11 chez Maxima Capital; c'est ça que vous essayez de
12 déterminer?

13 R Ce que j'essaie de déterminer c'est : selon le
14 prospectus, il y a une répartition des sommes à
15 l'intérieur du démarrage des fonds mutuels au 28
16 mars 2001. On mentionne, à l'intérieur du
17 prospectus, qu'il y a Gabor Matyas, qu'il y a
18 monsieur Simoneau et qu'il y a monsieur Lacroix
19 qui ont fait les mises de fonds. Ces mises de
20 fonds-là sont réelles et ce que je veux faire,
21 c'est le chemin complet pour vous prouver d'où
22 viennent ces mises de fonds.

23 Q O.K. L'engagement numéro 6, qui était de vérifier
24 d'où provenaient les fonds relativement à
25 l'augmentation du dû aux actionnaires, qui est

1 passé de deux cent soixante mille (260 000) à sept
2 cent dix-sept mille dollars (717 000 \$) aux états
3 financiers se terminant le 30 juin 2001.

4 R Oui. Encore une fois, c'est relié à une partie des
5 états de compte de Maxima et des états de compte
6 de TD Investpro que malheureusement je n'ai pas
7 l'ensemble de ces états de compte là. Donc ça,
8 c'est la preuve finale que je veux vous donner.
9 Maintenant, d'où vient cet argent? Comme je vous
10 dis, c'était des avances de Vincent Lacroix et du
11 compte TD Investpro.

12 Q Puis dans le compte TD Investpro, l'argent qui
13 était déposé dans ce compte-là, c'est des fonds
14 qui provenaient de Opvest?

15 R Pas seulement d'Opvest, non. Je vous ai remis dans
16 une... on l'avait. Je n'ai pas avec moi tous les
17 documents qu'on a déposés mais il y a d'autres
18 dépôts dans ce compte qui viennent autre
19 qu'Opvest.

20 Q O.K. Et dans ce cas-là, est-ce que ça venait des
21 autres dépôts?

22 R Pardon?

23 Q Dans le cas de ce que vous recherchez, là...

24 R C'est ça. C'est de faire le chemin total avec
25 Maxima Capital et le Trust Général, c'est ça que

1 j'essaie de faire.

2 Q O.K.

3 R En ayant les documents que j'ai demandés, Maître
4 St-Onge.

5 Q L'engagement numéro 8, là, c'est le fameux trois
6 cent mille (300 000) dont on parlait tantôt. Mais
7 là, c'est ce que vous nous dites à l'égard de la
8 Banque Laurentienne et du Trust Général du Canada
9 que vous...

10 R Oui, voilà.

11 Q Vous cherchez à récupérer les deux traites.

12 R Les deux traites bancaires.

13 Q O.K. L'engagement numéro 9 - je pense que vous
14 avez déjà donné une réponse à ça mais peut-être
15 vous la faire répéter ou la préciser : c'était de
16 vérifier si monsieur Fragasso touchait un salaire
17 pour la période entre mai 2004 et juillet 2004 et
18 dans l'affirmative, indiquer qui lui versait son
19 salaire.

20 R Je n'ai pas réussi à retracer tous documents qui
21 pourraient me donner une réponse à cet engagement-
22 là.

23 Q L'engagement numéro 10, qui était de fournir une
24 copie de certains spécimens les plus importants
25 d'états de transferts de Northern Trust à la

1 Banque de Montréal adressés à Éric Asselin et Jean
2 Cholette, on a déjà produit sous VL-31 un certain
3 nombre de ces spécimens que je vous montre ici. Je
4 veux juste savoir s'il y en a d'autres ou si c'est
5 tout ce que vous avez?

6 R Bien, c'est-à-dire ce paquet est relié à monsieur
7 Asselin et l'autre paquet...

8 Q Il y en a un autre, VL-33, qui est relié à
9 monsieur Cholette.

10 R C'est tout ce que j'ai, Maître St-Onge.

11 Q Maintenant, l'engagement 11, qui était de fournir
12 les états de liquidités pour la période couverte
13 par les confirmations, sous VL-31, et on pourrait
14 peut-être ajouter sous VL-33, tout ce qu'on a eu
15 comme état de liquidités c'est celui qui apparaît
16 sous VL-32. Est-ce que vous avez pu...

17 R Malheureusement, je n'ai pas eu le temps, Maître
18 St-Onge.

19 Q Ce serait quelque chose à compléter.

20 R Oui, définitif.

21 Q L'engagement numéro 12, qui était de vérifier de
22 quelle succursale de Northern Trust est venue la
23 confirmation du premier cinq millions (5 M)
24 provenant de City Bank pour le dossier Opvest.

1 Est-ce que vous avez pu faire cette vérification-
2 là?

3 R J'ai aucun document à ce niveau-là qui me
4 permettrait de le prouver, Maître St-Onge.

5 Q L'engagement numéro 13, qui était de fournir les
6 états de compte de Northern Trust pour le compte
7 ECH 01.

8 R Ça, je les ai fournis la dernière fois. Est-ce que
9 vous avez parlé avec maître Benoît?

10 Q Non. Je n'ai pas eu le temps.

11 R Lors du dernier interrogatoire, au début je vous
12 avais donné des documents qui concernaient...

13 Q Je vais vous montrer ce que j'ai ici, là, ce que
14 j'ai retrouvé, mais si c'est d'autres choses qui
15 nous ont été remises, non?

16 R Non, c'est... Vous êtes arrivé après mais j'avais
17 donné des documents à maître Benoît reliés à...

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Je ne me souviens plus mais si vous me les avez
20 remis, on les a quelque part, sinon on verra.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Selon vous, ça aurait été remis à maître Benoît?

23 R Bien, ça a été remis à maître Benoît mais je peux
24 refaire d'autres photocopies.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Je communiquerai avec vous si on ne les retrace
3 pas, je vous avoue que je n'en ai pas le souvenir,
4 mais c'est bien possible.

5 LE TÉMOIN :

6 Mais au début de l'interrogatoire, je vous
7 avais... peut-être monsieur Robillard?

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 On vérifiera. C'était l'engagement 13?

10 LE TÉMOIN :

11 Oui.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Engagement 14, qui était de vérifier dans quels
14 comptes sont allés les divers montants totalisant
15 le vingt millions (20 M\$) - je présume que c'est
16 le vingt millions (20 M\$) de Opvest - et fournir
17 l'information.

18 R Oui. J'ai fait la photocopie, je pourrais vous le
19 faxer dès cet après-midi, malheureusement j'ai
20 oublié. Je l'avais puis je suis parti trop vite de
21 la maison. Donc, je pourrais vous le faxer cet
22 après-midi.

23 Q C'est beau.

24 R Oui.

1 Q L'engagement 15 : fournir, si disponible, copie du
2 contrat.

3 R Juste pour bien comprendre, moi ce que j'ai,
4 Maître St-Onge, c'est la source du vingt-deux
5 point quatre millions (22,4 M\$) qui a été payé à
6 Opvest en juin 2004 - c'est de ça qu'on parle dans
7 l'engagement? C'est ça que je vais vous envoyer,
8 c'est ça que j'ai. Parce que l'engagement n'est
9 pas clair.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 C'est quel...

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 23 novembre, page 84.

14 Q Voyez-vous quand on regarde les réponses, vous
15 dites que la première tranche du cinq millions
16 (5 M\$) est allée dans le compte ECH 01. Et là, la
17 question c'est : « Les autres tranches seraient
18 allées où? » Là, vous dites : « Bien je vais vous
19 le confirmer. »

20 Alors moi, ce que je ne veux pas savoir, c'est pas
21 de savoir le vingt-deux point cinq (22,5 M) d'où
22 ça vient.

23 R Je comprends.

24 Q Ça, je pense qu'on a déjà couvert ça. C'est la
25 balance du vingt millions (20 M), quand il est

1 arrivé de City Bank, il est allé où? Dans quel
2 compte chez Northern puis ensuite chez Investpro?

3 R Bien ça, je vous l'ai donné au début de l'autre
4 interrogatoire.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Ça fait partie des mêmes pièces que E-13?

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Ah! O.K.

9 R Mais je vais vous l'envoyer, ça je l'ai à la
10 maison. J'ai aucun problème.

11 Q O.K., c'est beau.

12 R Je les avais donnés mais je vais vous les
13 redonner, tout ça.

14 Q O.K. L'engagement 15, qui était de fournir, si
15 disponible, le contrat ou le mandat écrit avec
16 monsieur Takatsi.

17 R J'ai aucun mandat. C'est-à-dire il y a eu un
18 mandat mais je n'en ai pas dans mes documents.
19 Maintenant, je pourrais vous faire parvenir, j'ai
20 des copies de chèques que je pourrais vous donner,
21 si ça vous convient, sur les mandats reliés...

22 Q O.K. Mais vous n'avez pas retracé de contrat écrit
23 ou de mandat?

24 R Non, malheureusement, je n'ai que des chèques.

25 Q O.K. Bien vous nous enverrez les chèques.

1 R Oui.

2 Q Copie des chèques faits au nom de monsieur Takatsi
3 ou de sa société qui s'appelait comment?

4 R Gestion Tak.

5

6 **E-19 :**

7 Fournir copie des chèques faits à M. Takatsi
8 ou à sa société Gestion Tak

9

10 Q Et ensuite, on voulait connaître - l'engagement 16
11 c'était la rémunération prévue pour monsieur
12 Takatsi. Est-ce qu'on va avoir la réponse à ça
13 avec les chèques que vous allez nous remettre?

14 R Bien, je me souviens que c'était un mandat qui
15 était en fonction des heures travaillées, un
16 mandat de consultation. Donc, avec les chèques on
17 pourra voir qu'est-ce qu'il en est, si on retrouve
18 les factures ou pas, mais j'ai les chèques.

19 Q O.K. Les factures, est-ce que vous les avez?

20 R Non, pas dans mes documents.

21 Q O.K.

22 R Mais il nous fournissait des factures. Gestion Tak
23 nous fournissait des factures.

24 Q L'engagement 17 était : lequel des messieurs
25 Poulin devait s'occuper de la clientèle de

1 monsieur Robitaille chez Norbourg Capital?

2 R C'était monsieur Patrick Poulin.

3 Q Et l'engagement 18 c'était : la copie des chèques
4 qui ont été remis à monsieur Poulin pour payer
5 monsieur Robitaille.

6 R Mais ça, on l'a passé la dernière fois dans
7 l'interrogatoire.

8 Q Je pense que je vais les avoir tantôt.

9 Me PATRICE BENOÎT :

10 Q On en avait parlé mais vous aviez pris
11 l'engagement de nous remettre les chèques.

12 R Non, c'est...

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 Q Il y a eu les chèques faits à monsieur Poulin, et
15 c'est des chèques qui ont été faits à Réjean
16 Poulin.

17 R De quel compte, Maître St-Onge?

18 Q De NGA. Il y en a un du 11 septembre 2002 pour
19 soixante-dix mille (70 000 \$); un autre du 25
20 novembre 2002 pour dix-huit mille (18 000 \$); un
21 du 10 mai 2002 de Norbourg Capital pour cent
22 cinquante mille (150 000 \$); et un du 8 août 2002
23 de NGA pour cinquante mille (50 000 \$).

24 Mais il y aurait... C'est 8 août, c'est peut-être
25 2001 plutôt que 2002, là, mais c'est parce qu'il

1 semble y avoir une erreur ici.

2 R Mais lors du dernier interrogatoire, nous avons
3 passé à travers ces chèques et ce que j'avais
4 comme copie, je l'ai remis à monsieur Robillard.
5 C'est monsieur Robillard, maintenant, qui a les
6 copies de ces chèques-là.

7
8 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

9
10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Alors, Monsieur Lacroix, si on revient sur
12 l'ensemble des... il y a eu comme quatre chèques à
13 monsieur Réjean Poulin, un de cent cinquante
14 (150 000 \$) et un de cinquante (50 000 \$) pour un
15 total de deux cent mille (200 000 \$) pour lequel
16 il y a eu un contrat de prêt signé entre NGF et
17 monsieur Réjean Poulin. Et il y a deux autres
18 chèques, un de soixante-dix (70 000 \$) et un de
19 dix-huit mille (18 000 \$) du 11 septembre 2002 et
20 du 25 novembre 2002. À l'égard de ces deux
21 paiements-là, est-ce que vous savez ce que
22 monsieur Poulin a fait avec ces sommes-là?

23 R Monsieur Poulin a fait changer ces chèques en
24 argent liquide et les a donnés à monsieur
25 Robitaille, à la demande de monsieur Robitaille.

1 Q On va passer quelques petits sujets, de
2 l'information qu'on n'avait pas peut-être traitée
3 beaucoup, juste pour avoir un peu plus
4 d'information. Monsieur Benoît David.

5 R Oui.

6 Q Monsieur Benoît David a reçu les montants d'argent
7 suivants : une somme de trois cent dix mille
8 dollars (310 000 \$) pour un prêt pour l'achat
9 d'une maison au 30, avenue Augustin à Candiac.

10 R Oui.

11 Q Et ainsi qu'un autre prêt de deux cent vingt-huit
12 mille (228 000 \$) pour l'achat d'une maison au 92
13 A et B, rue La Martine à Repentigny. Et les prêts
14 ont été faits à votre nom, comme prêteur, et au
15 nom de monsieur David, comme emprunteur.

16 R Oui.

17 Q Pourquoi? Pourquoi ces prêts puis pourquoi c'est
18 fait à votre nom?

19 R Le prêt de trois cent dix mille (310 000 \$), il
20 n'y a jamais eu de contrat. Donc nous, on a
21 toujours dit que c'était un prêt de Norbourg
22 Services Financiers qui avait été fait à monsieur
23 David. Ça, on le dit depuis le jour 1. Le point
24 c'est qu'on ne retrouve pas le contrat ou le
25 projet de contrat qu'on voulait remettre à

1 monsieur David. Donc ce n'est pas un prêt
2 personnel qu'il y a eu pour l'achat de la maison
3 du 30, Augustin.

4 Q Est-ce qu'il a été remboursé ce prêt-là?

5 R Bien, ce qu'on me dit, du syndic, c'est
6 qu'effectivement il a été remboursé. Je sais que
7 le syndic a pris... Ernst & Young, pardon, a pris
8 des mesures face à monsieur David. Donc là, il
9 s'agirait de parler à Ernst & Young.

10 Q Pour le trois cent dix mille (310 000 \$)?

11 R Également. Bien, suite à une discussion avec
12 monsieur Mario Denis, il me mentionnait que pour
13 l'ensemble de ces montants-là, le prêt de deux
14 cent vingt-huit mille (228 000 \$) de La Martine
15 est remboursé.

16 Q Oui.

17 R Maintenant, Ernst & Young avait pris des
18 poursuites, si je peux m'exprimer ainsi, contre
19 monsieur David pour le restant des montants que
20 vous me parlez.

21 Q Pour le trois cent dix mille (310 000 \$)?

22 R Oui. Maintenant, j'ai toujours mentionné à
23 monsieur Denis que c'était un prêt de Norbourg
24 Services Financiers.

25 Q C'était quoi les termes de ce prêt-là?

1 R Bien, finalement, le terme du prêt c'était que
2 monsieur David restait dans cette maison-là pour
3 un an et il vendait la maison puis il nous
4 remboursait le prêt. Il y avait une échéance entre
5 douze (12) et dix-huit (18) mois reliée,
6 dépendamment de la vente de la maison. C'est ce
7 qui était dans le projet de prêt qu'on avait fait
8 à monsieur David.

9 Q O.K. Puis le projet de prêt, est-ce qu'il...

10 R Écoutez, soit dans les... Le bureau, soit mon
11 bureau à moi ou soit le bureau à maître Dussault,
12 on trouve un projet.

13 Q O.K. Pourquoi vous avez fait ça? C'était quoi le
14 but qui justifiait de faire ce prêt-là?

15 R Mais monsieur David était déjà consultant et à un
16 moment donné, je crois, sur le payroll de
17 Norbourg. Il devait déménager sur la Rive Sud.
18 Donc, on lui a avancé ces sommes-là, on lui a
19 prêté ces sommes-là pour les fins d'acheter la
20 maison pour l'établir pendant un certain moment,
21 puis après ça, à la vente de la maison, il y avait
22 le remboursement du prêt.

23 Q Et ensuite, quand il y a le prêt pour la rue La
24 Martine à Repentigny, est-ce que c'était parce
25 qu'il avait vendu la maison à Candiac et qu'il

1 déménageait à Repentigny ou ça n'avait rien à
2 voir?

3 R Hum, hum, c'est ça. Il est parti de Candiac à
4 Repentigny.

5 Q O.K. Et lorsqu'il a vendu la maison à Candiac,
6 là...

7 R Elle n'a jamais été vendue, finalement, Maître St-
8 Onge.

9 Q Ah! Non?

10 R Non, c'est ça qui est arrivé, elle n'a jamais été
11 vendue. C'est que là, il y a deux employés, après
12 ça, de Norbourg... bien, principalement un qui a
13 resté dans cette maison-là, parce qu'il avait eu
14 des problèmes avec son autre maison. Donc, on
15 l'avait accommodé pendant une certaine période,
16 c'était monsieur Patrick Poisson.

17 Donc, ce qui est arrivé, c'est qu'il était clair,
18 net et précis avec monsieur David qu'il
19 déménageait, et c'est ce qu'il a fait après douze
20 (12) mois, il est déménagé à Repentigny. Et puis
21 après ça, monsieur Poisson a pris la maison. Et
22 pour un certain temps, monsieur...

23 Q Mais la maison était toujours au nom de monsieur
24 David?

1 R Oui. Mais c'est nous qui lui demandait : vends-la
2 pas tout de suite parce qu'elle sert à certains
3 employés.

4 Q Est-ce qu'il l'a vendue à un moment donné?

5 R Bien là, il s'agirait de parler à Ernst & Young.
6 Moi, je ne suis plus au courant. Je sais que
7 présentement...

8 Q Mais le 23 août 2005, il ne l'avait pas vendue
9 encore.

10 R Non, non. Je sais qu'il y a d'autres personnes qui
11 restent, parce que je passe devant à chaque jour,
12 donc il y a eu de l'activité. Maintenant, est-ce
13 que c'est vendu, loué?... Ça, j'ai...

14 Q Mais elle est habitée actuellement.

15 R Elle est habitée présentement.

16 Q Ce n'est pas des gens de Norbourg qui sont dedans.

17 R Non, non. Je ne connais pas ces personnes-là.

18 Q Monsieur David a reçu aussi une somme de cent dix-
19 neuf mille zéro soixante-dix-neuf dollars et
20 quatorze sous (119 079,14 \$), toutes sortes de
21 paiements échelonnés du 29 juillet 2005 (sic) au
22 14 mars 2005 qui proviennent...

23 R 29 juillet 2005?

24 Q 29 juillet 2003, excusez-moi.

25 R O.K.

1 Q Au 14 mars 2005, et toutes sortes de paiements qui
2 proviennent soit de vous ou soit de NGA, soit de
3 Quatro, soit de Norbourg International, est-ce que
4 vous savez pourquoi? Qu'est-ce qui justifiait ces
5 paiements-là?

6 R Est-ce que je pourrais voir la pièce, Maître St-
7 Onge? C'est que selon les montants... Ce que je
8 peux vous dire, pour ce qui est des chèques
9 personnels c'est probablement relié aux taxes de
10 la maison et à l'entretien de la maison au 30,
11 Augustin. Maintenant, pour ce qui est des
12 chèques...

13 Q Pourquoi vous lui payez ça?

14 R Bien à un moment donné, il n'avait pas la capacité
15 financière de payer les taxes à ce niveau-là et de
16 l'entretenir adéquatement. Donc, c'est pour ça que
17 je l'ai fait.

18 Q D'accord.

19 R D'un point de vue des chèques personnels.
20 Maintenant, pour ce qui est des autres - là, il
21 s'agirait de voir. Monsieur David à un moment
22 donné était consultant pour Norbourg, il s'agirait
23 de voir s'il y a des factures ou pas. Malgré que
24 le chèque du 25 octobre 2004 de cinquante mille
25 (50 000 \$) était une avance sur la consultation de

1 la prochaine année, étant donné qu'il achetait à
2 ce moment-là sa maison à Repentigny, sur la rue de
3 La Martine.

4 Q O.K. Et est-ce qu'il a rendu, le cinquante mille
5 (50 000 \$), là, du...

6 R Le cinquante mille (50 000 \$). Les autres...

7 Q ...25 octobre 2004, du 25 octobre 2004 au 23 août
8 2005, est-ce qu'il a rendu les services?

9 R Oui.

10 Q Il faisait quoi, lui, monsieur David?

11 R Bien monsieur David, ce qui est arrivé à un moment
12 donné c'est que ce que vous appelez « les portiers
13 de Norbourg », c'était des gens... Il y a eu
14 beaucoup de restructurations et de déménagements.
15 Donc, à un moment donné il y avait beaucoup,
16 beaucoup d'équipements à déménager et à placer
17 dans un entrepôt qui était situé, au 25 août, à
18 Verdun en tant que telle. Donc, il y a eu
19 beaucoup, beaucoup... on a eu au-dessus de mille
20 six cents (1 600) boîtes à replacer, à classifier
21 à cet entrepôt-là et monsieur David travaillait
22 avec monsieur Hallé à déménager les meubles. Il y
23 a eu beaucoup de dons de meubles à des oeuvres de
24 charité.

1 Q Mais c'était quoi, lui, son rôle? C'était un homme
2 à tout faire?

3 R C'était un homme à tout faire, effectivement,
4 comme monsieur Hallé.

5 Q Ce n'est pas un informaticien, ce n'est pas un
6 gestionnaire de fonds.

7 R Non.

8 Q C'est carrément un homme à tout faire?

9 R Oui.

10 Q Puis c'était quoi son tarif pour avoir des
11 montants aussi considérables?

12 R Bien, c'était sur la base d'à peu près... Le
13 salaire qui a été versé ou la consultation qui a
14 été versée, de mémoire, était sur la base entre
15 quarante (40 000 \$) et cinquante mille (50 000 \$)
16 par année.

17 Q Parce qu'au point de vue rémunération pour
18 monsieur David, on voit vingt-sept mille deux cent
19 dix-neuf et quatre-vingt-dix-neuf (27 219,99 \$),
20 qui apparaît dans les livres comme étant du
21 salaire. Puis ensuite, il y a d'autres débours non
22 identifiés, là, qui est le cent dix-neuf mille
23 (119 000 \$) ici, là. Alors il a été à votre emploi
24 de quelle date à quelle date?

25 R C'est une bonne question, il faudrait le vérifier.

1 Je sais que monsieur Hallé et monsieur Benoît ont
2 été, à un certain moment, sur le payroll de
3 Norbourg et par la suite, ils sont tombés... ils
4 sont arrivés consultants, ils ont créé leur propre
5 firme de consultation. Et, de mémoire, leur
6 consultation était sur une base entre quarante
7 (40 000 \$) et cinquante mille (50 000 \$) par
8 année.

9 Q C'est parce que de 2003 à 2005, sur deux ans, là,
10 il a encaissé un montant total de l'ordre d'à peu
11 près cent cinquante mille dollars (150 000 \$).
12 Soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) par année
13 pour un homme à tout faire, là, c'est assez bien
14 payé, non?

15 R Oui, mais il faut soustraire les montants reliés
16 aux taxes. Quand vous me parlez de soixante-quinze
17 mille (75 000 \$)...

18 Q Oui, mais il ne payait pas de loyer, lui, pour la
19 maison du 30, Augustin, monsieur...

20 R Non, non, il ne payait pas.

21 Q Alors il avait une maison au 30, Augustin, fournie
22 gratuitement?

23 R Pour douze (12) mois.

24 Q Pour douze (12) mois?

25 R Oui.

1 Q Ça aussi, ce n'est pas tenu compte dans sa
2 rémunération.

3 R Oui.

4 Q Pourquoi autant de générosité?

5 R Écoutez, ça a été l'entente qu'on a prise. Est-ce
6 que c'est généreux ou pas, il s'agirait de le
7 voir. Je sais que monsieur Hallé et monsieur David
8 faisaient beaucoup d'heures à déménager des
9 boîtes. J'ai pas calculé le salaire horaire
10 mais...

11 Q C'est quelle sorte de boîtes qu'ils déménageaient?

12 R Bien les acquisitions de Teraxis. Toutes les
13 acquisitions qu'on avait faites : BBA, Teraxis,
14 Groupe Future, il a fallu rapatrier ça à un moment
15 donné. Il a fallu déménager les bureaux qu'on
16 avait à peu près partout au Québec, qu'on avait
17 fermés. Il a fallu mettre ça dans des entrepôts.
18 Donc, ils ont été appelés à voyager souvent. Je ne
19 peux pas vous dire le nombre d'heures mais je sais
20 qu'à un moment donné, ils travaillaient énormément
21 pour rapatrier tout ça à l'entrepôt de Verdun.

22 Q Pourquoi, le deuxième prêt, l'avoir mis à votre
23 nom personnel?

24 R Ça, c'était tout le temps la surprise à ce moment-
25 là, dans le sens suivant : c'est qu'on décidait à

1 la dernière minute de faire... qui faisait le
2 prêt.

3
4 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

5
6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Il fait quoi aujourd'hui, monsieur David, est-ce
8 que vous le savez?

9 R Il est agent immobilier.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q Vous avez parlé aussi de monsieur Hallé?

12 R Oui.

13 Q Qui faisait, si j'ai bien compris, le même travail
14 que monsieur David, c'est-à-dire essentiellement
15 aider à des déménagements, classer et transporter
16 des boîtes de documents, des meubles?

17 R Transporter... oui.

18 Q Est-ce que je me trompe ou à différentes reprises
19 monsieur Hallé vous accompagnait lors des voyages
20 en Suisse?

21 R Il nous a accompagnés une fois.

22 Q Une fois? Puis la raison de sa présence, ça a été
23 quoi?

24 R C'était tout simplement qu'il voulait visiter la
25 Suisse. Il prenait des vacances.

1 Q O.K.

2 M. GILLES ROBILLARD :

3 Q Qui ça?

4 R Gilles...

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Monsieur Hallé.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Gilles Hallé, il prenait des vacances avec vous en

9 Suisse?

10 R En Suisse.

11 Q À vos frais?

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Q Aux frais de Norbourg.

14 R Oui, oui, oui. Oui, c'est ça. À un moment donné,

15 il est venu voir la Suisse. Il dit : « Ça

16 m'intéresserait. » Puis il est venu. Je pense que

17 c'est la première fois en...

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q Mais quand vous dites « il est venu », vous lui

20 avez payé son billet d'avion, ses dépenses, son

21 hôtel et peut-être plus encore, vous aviez

22 toujours la discrétion de dire : regarde, on a un

23 voyage d'affaires.

24 R Oui.

25 Q Donc, pourquoi qu'il...

1 R Bien il n'avait jamais vu la Suisse puis on a
2 dit : « Écoute, si tu veux venir, viens. Ça va
3 nous faire plaisir. » Il avait travaillé pas mal
4 avant, il avait donné un gros coup au cours de
5 l'été. Si je me souviens bien, la première fois
6 c'est août 2002. Est-ce qu'il a fait le voyage en
7 novembre 2002? Ça, je le sais... Est-ce qu'il est
8 venu une fois ou deux fois? Ça, je ne m'en
9 souviens plus, par contre. Mais la première fois.
10 en août 2002, c'est qu'il était venu pour profiter
11 et voir la Suisse.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Il y avait aucun autre motif que de le récompenser
14 pour ses bons services en lui donnant l'occasion
15 d'aller visiter la Suisse?

16 R Absolument pas.

17 Q Non?

18 R Absolument pas.

19 Q O.K. Monsieur Deschambault.

20 R Oui.

21 Q On va juste revenir sur un point de votre
22 interrogatoire avec monsieur Deschambault.

23 R Oui.

24 Q Est-ce que vous savez s'il existait un bail entre
25 la société de monsieur Deschambault et la

1 compagnie numérique à qui appartenait l'immeuble
2 du 114, Saint-Georges?

3 R Répétez-moi ça s'il vous plaît, Maître St-Onge.

4 Q Est-ce que vous savez s'il existait un bail entre
5 la société comptable, le bureau de comptable de
6 monsieur Deschambault et la société qui était
7 propriétaire de l'immeuble du 114, Saint-Georges?

8 R Il y a eu un projet, est-ce qu'il a été signé? Je
9 me le demande.

10 Q Est-ce que vous savez si le bureau de comptable
11 payait un loyer au propriétaire de l'immeuble
12 avant que vous l'acquériez?

13 R Non. Ça, je ne peux pas vous le dire.

14 Q Donc, vous ne savez pas non plus combien il aurait
15 pu payer?

16 R Je me souviens d'avoir vu un projet de location
17 mais je me souviens pas s'il a été signé, s'il y a
18 eu des paiements là-dessus, s'il a été appliqué,
19 ce projet-là.

20 Q Je pense, de mémoire, que monsieur Deschambault,
21 lorsqu'on l'a interrogé nous a indiqué qu'il
22 versait un loyer - là, je fais appel à la mémoire
23 du plus jeune, là.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 Je ne me souviens plus. Il faudrait vérifier dans

1 la transcription de l'interrogatoire de Rémi
2 Deschambault, mais ça peut se vérifier rapidement.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Moi, je voulais savoir, là, parce que quand on a
5 lu votre interrogatoire au niveau de monsieur
6 Deschambault, est-ce qu'il y a eu une entente
7 écrite entre monsieur Deschambault ou la société
8 de comptable de monsieur Deschambault et Quatro
9 Capital lors de l'acquisition de la compagnie
10 numérique qui détenait l'immeuble, là, quant aux
11 loyers?

12 R C'est une bonne question, Maître St-Onge, je ne le
13 sais pas. Dans le sens, je sais qu'il y a eu un
14 projet sur le loyer. Est-ce qu'il a été signé?
15 Est-ce qu'il a été appliqué? Il s'agirait de voir
16 si on a reçu des chèques de monsieur Deschambault
17 pour le loyer.

18 Q Non, on sait que vous n'en avez pas reçu de
19 paiements, là.

20 R O.K., bon.

21 Q Alors, mais ce que je veux savoir c'est pourquoi
22 vous n'avez pas requis les paiements de loyer.

23 R Est-ce qu'il avait un bail? Est-ce que le bail a
24 été signé? Je sais qu'il y avait le projet... Ça,
25 écoutez, c'est des détails que je n'ai pas, dans

1 les opérations de Norbourg, je n'ai pas regardé.

2 Q Mais au-delà du bail, vous venez d'acheter un
3 immeuble qui est occupé pour à peu près la moitié
4 de la superficie, là.

5 R Oui.

6 Q Par monsieur Deschambault, qui va l'occuper pour
7 une période de temps de douze (12) à dix-huit (18)
8 mois, là.

9 R Oui.

10 Q Qu'est-ce que vous avez convenu au niveau du
11 loyer?

12 R Est-ce que c'est indiqué sur le bail?

13 Q Oubliez le bail, là, vous, là...

14 R Bien est-ce que vous avez le bail?

15 Q Non, non, je l'ai pas, le bail. Ce que je veux
16 savoir, là, c'est qu'est-ce que vous aviez convenu
17 concernant le paiement du loyer.

18 R On avait convenu d'un bail.

19 Q O.K.

20 R Est-ce que le bail a été signé? Écoutez, là, dans
21 toutes les opérations de Norbourg, je ne portais
22 pas l'attention particulière sur ce bail-là. Est-
23 ce qu'il l'a payé, le loyer? Là, il s'agirait de
24 voir. C'était Jean Cholette qui parlait le plus
25 souvent à monsieur Deschambault là-dessus.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Autrement dit, quand monsieur Deschambault nous
3 dit : « L'entente que j'avais avec Norbourg ou
4 Vincent Lacroix, c'est que j'occupais l'espace
5 gratuitement pour le temps que j'allais continuer
6 à y avoir mon bureau. » Ça c'est inexact. Il y
7 avait eu une entente sur le paiement d'un loyer?

8 R Je suis persuadé que monsieur Deschambault payait
9 un loyer si le bail a été signé. Est-ce qu'il y a
10 un projet de bail ou est-ce que le bail a été
11 signé? Là, c'est des détails, ça, que j'ignore.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Pourquoi vous liez le paiement du loyer à la
14 signature d'un bail? Moi, je lie surtout le
15 paiement du loyer à l'occupation de locaux, parce
16 qu'on peut avoir un bail verbal aussi, là.

17 R Pensez-vous sincèrement, Maître St-Onge, que je
18 m'occupais d'un loyer au 114, Saint-Georges?

19 Q Alors, si ce n'est pas vous, qui devait s'en
20 occuper?

21 R Bien, probablement l'équipe de comptabilité. Jean
22 Cholette qui, lui, parlait sur une base
23 hebdomadaire, au moins, avec Rémi Deschambault ou
24 au moins mensuelle. Mais là, la collection du
25 loyer du 114, Saint-Georges, je ne peux pas vous

1 répondre là-dessus malheureusement.

2 Q Comme on vous a dit tantôt, monsieur Deschambault
3 nous a indiqué qu'il avait convenu avec vous, pas
4 avec Jean Cholette, là, avec vous, qu'il
5 occuperait gratuitement les locaux pendant toute
6 la période où il serait là. Est-ce que vous êtes
7 d'accord avec ça, oui ou non?

8 R Écoutez, il y a eu une discussion à un moment
9 donné à savoir entre le loyer et les factures de
10 monsieur Deschambault, s'il pouvait y avoir un
11 échange de services. Est-ce que ça a été appliqué
12 de cette façon-là? Là, j'en ai aucune idée mais de
13 là à dire que monsieur Deschambault ne payait pas
14 de loyer, là, je suis plus ou moins d'accord parce
15 qu'on lui a remis un projet de bail, ça je suis
16 persuadé de ça, ou il nous remis, on lui a demandé
17 de faire un projet de bail avec un certain montant
18 puis ça, je sais que j'ai vu ce projet-là. Est-ce
19 qu'il a été signé? Est-ce qu'il a été appliqué? Je
20 n'ai pas la réponse.

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 Q Mais il n'en rendait plus de services à ce moment-
23 là, monsieur Deschambault.

24 R À quel moment, Maître Benoît?

25 Q Bien au moment...

1 R Il en rendait beaucoup.

2 Q Encore après l'acquisition de la compagnie
3 numérique.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Monsieur Lacroix, est-ce que vous connaissez une
6 société du nom de Banque SCS Alliance, qui est une
7 banque suisse qui a sa place d'affaires au 6B
8 Route de...

9 R Bien, on a déjà rencontré monsieur Node-Langlois,
10 qui était le président de cette banque-là, lors
11 d'un...

12 Q Route de Chancy, Genève.

13 R Bien. je sais qu'elle était située à Genève, mais
14 on a déjà rencontré monsieur Node-Langlois pour
15 les activités de Cybel. Monsieur Node-Langlois
16 était intéressé à faire l'acquisition de Cybel à
17 une période donnée. Puis ça, je vous réfère soit à
18 l'été 2003 ou automne 2003 en tant que tel.

19 Q Est-ce que c'est les seules relations que vous
20 avez eues avec cette banque-là?

21 R Les seules relations.

22 Q La Banque SCS Alliance a investi des montants dans
23 Fonds Évolution et Perfolio Équilibrés.

24 R Oui.

25 Q Dans quelles circonstances?

1 R Ça c'est dans les circonstances que c'était
2 déjà... ces activités-là proviennent de
3 Investissement SPA et c'est monsieur Sylvain
4 Lamoureux, qui était un des représentants à
5 l'intérieur de SPA, qui a des clients, avec
6 monsieur Boisvenue, basés en Suisse avec Dresdner
7 Bank et SCS Alliance puis une autre institution
8 également que je pourrais vous donner, qui étaient
9 des clients, finalement, de monsieur Lamoureux.

10 Q Est-ce que vous savez qui sont ces gens-là?

11 R J'en ai une très bonne idée.

12 Q Est-ce que vous pouvez nous dire c'est qui?

13 R C'est-à-dire que je sais que monsieur Boisvenue et
14 monsieur Lamoureux rendaient de grands services à
15 certains médecins et j'ai déjà eu cette
16 discussion-là avec monsieur Boisvenue lors d'un
17 voyage en Suisse en février 2005, qui nous
18 demandait de transférer certains de ses clients
19 qui étaient basés chez SCS Alliance, chez Dresdner
20 Bank - Dresdener Bank est-ce que c'est à Zurich ou
21 à Genève? Je ne le sais pas, SCS Alliance était à
22 Genève - qui détenait des fonds à l'intérieur de
23 SPA pour les transférer dans Eurobourg. Maître
24 Boivin, suite à une rencontre avec monsieur
25 Boisvenue, nous a fortement conseillé de ne pas

1 toucher à ces comptes. Et lors de l'inspection de
2 SPA, c'est-à-dire lors du due diligence de SPA,
3 monsieur Boisvenue, monsieur Lamoureux ne nous ont
4 jamais mentionné qu'il y avait des comptes, si je
5 peux m'exprimer ainsi, offshore dans ces banques-
6 là.

7 Q Les personnes qui étaient représentées par Banque
8 SCS Alliance, est-ce que ce sont des gens qui sont
9 au Québec ou ce sont des gens étrangers?

10 R Si vous regardez l'arrivée de ces comptes-là, ils
11 proviennent de SPA. Donc là, je ne peux pas vous
12 dire le rôle de monsieur Lamoureux à l'intérieur
13 de ça, avec qui il avait des contacts au Québec,
14 mais... Moi, tout ce que je peux vous dire c'est
15 que ces comptes-là ouverts, qui étaient déjà
16 ouverts là-bas, ont été transférés, c'est-à-dire
17 transférés... on va parler d'une banque de données
18 qui a été transférée, probablement, pour l'aspect
19 de certains clients de monsieur Lamoureux et de
20 monsieur Boisvenue.

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 Je ne comprends pas...

23 M. GILLES ROBILLARD :

24 Est-ce qu'on peut aller hors dossier deux minutes?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

(DISCUSSION HORS DOSSIER)

Me DENIS ST-ONGE :

Q Alors, Monsieur Lacroix, j'aimerais comprendre le compte Banque SCS Alliance, c'était un compte qui existait chez SPA avant que vous n'acquériez SPA?

R Bien, qui est toujours demeuré chez SPA, avant ou après l'acquisition.

Q Qui est toujours demeuré avant ou après l'acquisition de SPA, mais qui était là avant que Norbourg acquiert SPA.

R Tout à fait.

Q Et qui était un compte qui était géré par le représentant ou le conseiller, c'était monsieur Sylvain Lamoureux?

R Oui, et monsieur Boisvenue.

Q Et monsieur Boisvenue.

R Et monsieur Boisvenue qui était responsable de certains comptes en Suisse.

Q Et votre compréhension c'est que les investisseurs qui étaient représentés par cette société suisse là, c'était des investisseurs canadiens?

R Tout à fait, qui avaient ouvert des comptes chez SPA.

Q Qui avaient ouvert des comptes chez SPA...

1 R Avant l'acquisition de Norbourg.

2 Q ...mais que l'argent était géré par la banque
3 suisse.

4 R Qui était administré par la banque suisse et qu'on
5 nous faisait accroire qui était géré au Canada.

6 Q O.K. Et ces fonds-là, est-ce qu'ils ont été
7 transférés quand il y a eu l'acquisition de SPA,
8 est-ce que ça fait partie des sommes d'argent qui
9 ont été transférées?

10 R Là, c'est le grand débat qu'on reviendra, mais il
11 y eu un transfert de banque de données à
12 l'intérieur du système OCTAN, probablement - ce
13 sera sujet à vérification pour un prochain
14 interrogatoire - mais il n'y a pas eu de transfert
15 d'argent en tant que tel. Et d'ailleurs...

16 Q L'argent était où avant? C'était qui le gardien de
17 valeurs pour SPA? En fait, dans le cas de SPA, les
18 fonds étaient chez le courtier?

19 R Oui, mais là c'est deux choses.

20 Q O.K.

21 R Là, on parle d'activités, d'argent qui est basé au
22 Canada et là on parle d'activités d'argent basé en
23 dehors du Canada. Là, je ne peux pas vous répondre
24 là-dessus, c'est jusque à un moment donné, on a eu
25 un débat interne très houleux et l'AMF a accepté

1 des fonds... Monsieur Hébert avait appelé l'AMF à
2 savoir si on pouvait avoir des comptes « nominy »
3 comme détenteur de parts et ils ont accepté et
4 c'est à ce moment-là, en décembre 2004 ou janvier
5 2005, qu'il y a eu un transfert de banque de
6 données mais qu'il y a jamais eu de transfert
7 d'argent.

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Excusez-moi, Monsieur Lacroix. Juste pour fins de
10 comprendre.

11 R Oui.

12 Q Quand vous dites qu'il y a eu un transfert de
13 banque de données, donc vous avez une banque de
14 données qui établissait que les investissements
15 détenus chez SPA étaient d'un montant quelconque,
16 c'est bien ça?

17 R Le cabinet en épargne collective, oui.

18 Q C'est ça. La participation c'était : tous ces
19 investisseurs-là détenaient ces montants-là en
20 investissements?

21 R Dans différents fonds avant de les transférer dans
22 les fonds Perfolio, oui.

23 Q O.K. Puis normalement, quand vous faites une
24 acquisition comme celle-là, il y a un gardien de
25 valeurs en quelque part - disons que ce n'est pas

1 celui que vous utilisez - qui fait le transfert
2 des titres et argent vers votre gardien de
3 valeurs, c'est bien ça?

4 R Bien, il faut arrêter là. Dans le cadre
5 d'Investissements SPA, ce n'est pas un
6 gestionnaire, c'est un cabinet en épargne
7 collective. Donc, l'argent qui est placé dans le
8 cabinet et dans différents fonds mutuels - et dans
9 le cas de SPA, non seulement des fonds mutuels
10 basés au Canada mais également, il y avait des
11 clients dont la source était en dehors du Canada.
12 Et c'est de cela qu'on parle avec SCS Alliance,
13 là, que je vois comme compte.

14 Q Mais disons que les argents comme tels, au moment
15 de l'acquisition il y a une banque de données qui
16 se transfère, comme vous dites. Les unités
17 détenues dans ces différents fonds-là, comme vous
18 dites des fonds mutuels ou quoi que ce soit, qui
19 les détient?

20 R Les investisseurs qui ont des comptes ouverts chez
21 SPA, qui ont des placements dans différents
22 manufacturiers de fonds au Canada.

23 Q Non, j'essaie de comprendre. Je pense, comme dans
24 le cas d'une autre acquisition, vous nous avez dit
25 que là il y a un trou?

1 R Oui. Oui, puis là aussi il y en a un trou mais pas
2 de la même manière que... il ne faut pas le
3 chercher de la même manière que l'autre
4 acquisition. Parce que là c'est vraiment... Dans
5 ce cas-ci, il y a eu non seulement, si je peux
6 m'exprimer ainsi, un faux transfert de banque de
7 données mais il y a peut-être des clients qui
8 n'existent même pas. Donc, il y a un deuxième step
9 dans cette transaction-là. Je ne sais pas si c'est
10 clair?

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Mais en ce qui a trait à ceci, je vais vous
13 montrer...

14 M. GILLES ROBILLARD :

15 Q Puis vous dites, dans le cas de SCS Alliance, dans
16 le cas de celui-là, vous avez des réserves quant à
17 savoir soit l'existence ou la validité de cet
18 investissement-là?

19 R C'est-à-dire je ne peux pas aller voir si cet
20 argent-là existe ou pas chez SCS Alliance, mais je
21 suis sûr d'une chose, que les états de compte
22 qu'on me démontre là, c'est-à-dire un transfert de
23 banque de données, il y a jamais eu de transfert
24 d'argent, suite à une certaine vérification que
25 j'ai faite à date qui n'est pas encore complétée,

1 il y a jamais eu de transfert d'argent de SPA, de
2 son compte in trust ou directement à Northern
3 Trust de ces comptes qu'on parle.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Mais regardez, là, je vais vous montrer un relevé
6 de placement pour la période du 9 décembre 2004 au
7 25 août 2005 où, à l'égard de trois fonds de
8 Perfolio, il y a des achats d'unités qui se font
9 en mars, avril et juin 2005.

10 R Oui.

11 Q Alors, s'il y a des achats d'unités, il a dû y
12 avoir des...

13 R C'est des banques de données, ça, Maître St-Onge.
14 Ce n'est pas du transfert d'argent, un. Deux...

15 Q Donc ça, ça n'indique pas vraiment qu'il y a
16 vraiment eu un achat et un paiement pour ces
17 parts-là?

18 R Je ne vous dis pas que c'est totalement faux. Je
19 vous dis : ce qu'il faut confirmer, c'est avec
20 l'argent qui transige dans les comptes, le vrai
21 cash, le vrai argent qui est transféré suite à ça.
22 Mais souvent, ces écritures-là, c'est des
23 écritures de banque de données. Donc, on ne peut
24 pas conclure que cet argent-là a été transféré...

25 Q Sur la foi de ce document-là, vous n'êtes pas en

1 mesure de conclure qu'effectivement il y a eu des
2 acquisitions pour ce qui est indiqué là-dessus.

3 R Non.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Donc si je comprends bien, là - excusez, je ne
6 suis qu'un pauvre comptable - mais normalement,
7 vous auriez reçu... disons que c'est une
8 transaction, la même chose que moi je traiterais
9 avec mon courtier, où je ferais un chèque à mon
10 courtier puis ce serait investi dans des fonds. Ce
11 que vous dites : SCS, dans ce cas ici, vous n'avez
12 rien à date, dans les documents que vous êtes en
13 train d'analyser, qui démontre que l'argent est
14 passé de SCS à SPA pour ensuite être investi dans
15 différents fonds mutuels ou autres formes
16 d'investissements.

17 R Tout à fait.

18 Me DENIS ST-ONGE :

19 Q Est-ce qu'il y en avait d'autres?

20 R Bien oui, il y a plusieurs autres comptes. Je
21 demande les documents justement pour faire la
22 vérification.

23 Q Pouvez-vous nous dire lesquels, sur lesquels vous
24 avez des soupçons que c'est juste des banques de

1 données et pas effectivement de vrais
2 investissements?

3 R Tous comptes provenant des banques de données
4 d'Investissements SPA, qui sont des comptes basés
5 à l'extérieur du pays, et surtout en Suisse,
6 d'investisseurs canadiens, j'ai des sérieux doutes
7 et je ne suis pas prêt à conclure, mais bientôt je
8 vais le faire, qu'il y a jamais eu de transfert
9 d'argent pour acheter des unités des fonds
10 Perfolio. Et pourquoi j'en suis quasiment si sûr?
11 C'est suite au voyage que j'ai fait en février
12 2005 avec monsieur Boisvenue, en Suisse, qui nous
13 demandait de transférer ces comptes-là à
14 l'intérieur des nouvelles structures qui
15 s'appelaient Eurobourg, filiale de Norbourg
16 International. Et dans la façon de les transférer,
17 on le constatait que c'était, finalement, une
18 façon de faire pour protéger certains
19 investisseurs et clients de SPA. Et, deux, il n'y
20 avait que des transferts de banque de données. On
21 ne voyait pas l'argent transiger à l'intérieur
22 d'Eurobourg et c'est à ce moment-là que maître
23 Pierre Boivin a mentionné à monsieur Boisvenue et
24 m'a indiqué clairement que comme administrateur de

1 firme Eurobourg, il ne toucherait jamais à ces
2 comptes-là.

3 Q Vous, Monsieur Lacroix, est-ce que vous étiez
4 membre des investisseurs qui faisaient affaires
5 avec SCS Alliance?

6 R Non seulement je n'étais pas client de SPA, mais
7 j'ai aucun placement chez SCS Alliance.

8 Q Je vous ai demandé tantôt : est-ce qu'il y en
9 avait d'autres?

10 R D'autres institutions?

11 Q Que SCS Alliance, oui?

12 R Oui, il y en a quatre à cinq autres.

13 Q Pour lesquelles vous avez des soupçons de
14 l'existence des investissements?

15 R Oui. Il y a Dresdner Bank, basée en Suisse,
16 Ferrier...

17 Q Ensuite?

18 R Il y a plusieurs banques privées que j'aimerais
19 vous donner prochainement une liste, là. J'ai
20 plusieurs courriels qui m'indiquent certaines
21 institutions.

22 Q Est-ce qu'on peut prendre l'engagement numéro 20,
23 de nous fournir la liste des institutions
24 étrangères pour lesquelles vous avez des doutes.

25 R Excusez, de ce que j'ai en ma possession, là.

1 Q Oui, oui, effectivement.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Également, dans le même engagement, les copies des
4 courriels auxquels vous venez tout juste de faire
5 référence, qui identifient les...

6 R Oui. Oui, je vais le faire.

7
8 **E-20 :**

9 Fournir la liste des institutions financières
10 étrangères et copie des courriels qui en font
11 mention

12
13 Q Je comprends que vous allez vous asseoir avec
14 monsieur Robillard après les Fêtes, là, pour
15 tenter d'identifier tout ça?

16 R Oui.

17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Q Les courriels de Lamoureux puis ceux de Boisvenue.

19 R Oui, puis tu en as de Blanchard également.

20 Q Et de Blanchard.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Il y a eu certains paiements à des sociétés
23 étrangères, par exemple un soixante-quinze mille
24 dollars (75 000 \$) payé à Ferrier Lullin S.A.
25 Avez-vous une idée c'est quoi?

1 R De quel compte, Maître St-Onge?

2 Q J'ai aucune idée. Ce sont des paiements pour
3 lesquels il a été impossible d'obtenir quelque
4 information que ce soit, si ce n'est qu'on sait
5 que ça a été payé.

6 R Mais de comptes provenant de sociétés appartenant
7 à Norbourg?

8 Q Oui. Oui.

9 R Ce n'est pas dans les activités de Norbourg, ça.
10 Ça, je suis persuadé de ça.

11 Q Puis il y a un quarante-cinq mille (45 000 \$) payé
12 à Darier & Hentsch Private Bank?

13 R Rien à voir. Je suis sûr que c'est par le compte
14 in trust de SPA que je vais le découvrir et c'est
15 pour ça que j'ai demandé à...

16
17 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

18
19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q Alors Monsieur Lacroix, qu'est-ce que vous
21 recherchez et pourquoi?

22 R Ce que je voulais finir, avant qu'on prenne une
23 pause, c'est de dire que j'ai demandé les
24 documents de l'ensemble des comptes bancaires
25 depuis les quatre dernières années à qui de droit,

1 à l'ensemble des gens qui sont sur le dossier
2 Norbourg, pour vérifier le compte in trust
3 d'Investissements SPA. Puis finalement, ce qu'on
4 s'est aperçu à l'intérieur des activités de SPA et
5 à l'époque de Services Financiers D.R., c'est que
6 dans les transferts de données... c'est-à-dire il
7 y a eu beaucoup plus de transferts de données dans
8 les fonds Perfolio, tel que le compte que vous
9 m'avez montré précédemment, que des vrais
10 transferts d'argent. Donc, ce que je recherche,
11 c'est d'avoir vraiment les vrais transferts qui
12 ont été faits au sein des fonds Évolution ou
13 Perfolio, afin de déterminer qu'il y a eu vraiment
14 des activités pour nous tromper, d'une part, et
15 pour cacher de l'argent pour certains clients
16 privilégiés de monsieur Boisvenue et de madame
17 Racine.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Q Mais le cacher en Suisse, si on comprend bien,
20 parce que c'est lié aux banques suisses qu'on a
21 mentionnées rapidement?

22 R Bien, ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a en
23 Suisse et qu'il y a ailleurs, et c'est pour ça que
24 je fais une recherche présentement.

1 Mais présentement ce qu'on a vu, c'est en Suisse
2 effectivement.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Et je comprends que vous allez vous asseoir avec
5 monsieur Robillard au retour des Fêtes pour
6 essayer de dégager l'information?

7 R Oui.

8 Q Pour pouvoir nous revenir là-dessus?

9 R Oui.

10 Q Rapidement, Rapide Investigation.

11 R Oui.

12 Q On en avait parlé la dernière fois et là je
13 n'avais pas avec moi la preuve de réclamation de
14 Rapide Investigation qui réclame un montant de
15 soixante-trois mille deux cent quatre-vingts
16 dollars et trente-quatre sous (63 280,34 \$) de
17 Norbourg Gestion d'Actifs et ils ont déposé un
18 état de compte, que je vous remets, et
19 essentiellement c'est du travail, des frais de
20 gardiennage pour le 615, René-Lévesque et de
21 l'achat d'équipement.

22 R De quelle période à quelle période, Maître St-
23 Onge?

24 Q À partir du 30 mai 2005 jusqu'à la fin août 2005.
25 Le premier état que vous voyez en haut, là, vous

1 voyez le premier montant qui est deux mille neuf
2 cent soixante-neuf et trois (2 969,03 \$), je vous
3 montre ici l'état de compte qui dit que c'est du
4 30 mai au 11 juin 2005 et ça réfère à du
5 gardiennage au 615, René-Lévesque. Est-ce que
6 c'est exact qu'il y avait un gardien qui était
7 fourni par Rapide Investigation pour le 615, René-
8 Lévesque sur une base quasi quotidienne?

9 R Non, là, je... Non.

10 Q Je peux vous montrer les pièces au soutien.

11 R Écoutez, ce que vous me dites, Maître St-Onge,
12 c'est qu'il y avait un gardien au 615, René-
13 Lévesque.

14 Q Bien, on vous réclame des frais de gardiennage,
15 là.

16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Q Nous, on ne sait pas s'il y a un gardien mais on
18 vous demande si à votre mémoire, effectivement,
19 vous aviez demandé qu'il y ait un gardien qui soit
20 sur place?

21 R Non.

22 Q Puis s'il y en avait un?

23 R Non, je ne peux pas...

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Et ça le gardien, vous l'avez jusqu'à la fin août?

1 R Mais quand il démarre, le gardien, pour
2 m'éclairer?

3 Q Je ne le sais pas. Ça c'est les factures impayées,
4 qu'il prétend qui lui sont impayées. Alors s'il a
5 commencé avant et il a été payé, il ne nous a pas
6 produit ces factures-là. Là, je vous donne toutes
7 les factures qu'il nous a remises.

8 R Écoutez, il faudrait vérifier s'il y avait un
9 gardien avant. Là...

10 Q Moi, est-ce que je peux vous demander quelque
11 chose, Monsieur Lacroix?

12 R Oui.

13 Q Je vais vous faire faire une photocopie de la
14 preuve de réclamation.

15 R S'il vous plaît.

16 Q Et pouvez-vous la regarder et nous dire si ces
17 services-là ont été rendus ou pas?

18 R Parfait.

19 Q Alors s'ils ont été rendus, on ne s'obstinera pas.
20 S'ils n'ont pas été rendus, bien vous nous
21 donnerez vos explications et ça pourra se faire à
22 l'extérieur d'un interrogatoire.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Bien faisons l'engagement numéro 20 avec ça.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 C'est 21.

3 M. GILLES ROBILLARD :

4 Excusez, je ne pense pas que vous ayez besoin
5 d'engagement pour ça, parce que dans le cadre de
6 réviser les preuves de réclamation, on va
7 s'asseoir avec Vincent Lacroix de toute façon puis
8 c'est dans le cadre normal de notre
9 administration. Ça n'a pas besoin d'être...

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q O.K. Alors, on ne fait pas d'engagement mais on va
12 vous les donner puis vous...

13 R Parfait, parce que là je ne sais vraiment pas.

14 Q Calyon Financial a reçu trois cent mille dollars
15 (300 000 \$) le 10 novembre 2004.

16 R Oui.

17 Q Est-ce que vous savez pourquoi?

18 R Bien ça c'est des contrats à terme qu'on
19 transigeait pour tester des modèles et ça, cet
20 argent-là a été retourné à Norbourg.

21 Q O.K. Donc, c'était des opérations standards, ça.

22 R Ça, c'est des opérations de contrats à terme et
23 peut-être de produits dérivés autres que contrats
24 à terme mais que monsieur Beugré gérait chez
25 Calyon, mais c'est dans les opérations normales de

1 Norbourg à tester des modèles.

2 Q O.K. Monsieur Robert Simoneau.

3 R Oui.

4 Q Il a reçu six cent mille dollars (600 000 \$) au
5 moyen de deux chèques tirés sur le compte
6 conjoint.

7 R Oui.

8 Q Un chèque de cent mille (100 000 \$) le 24
9 septembre 2003 et de cinq cent mille (500 000 \$)
10 le 14 novembre 2003, pourquoi?

11 R C'est que j'ai indiqué à monsieur Simoneau - avec
12 l'achat de Fonds Évolution, on savait que, si je
13 peux m'exprimer ainsi, que ça brasserait un peu.
14 Donc, monsieur Simoneau nous a supportés dans les
15 activités au début, donc je voulais être correct
16 avec lui et la seule façon de, si je peux
17 m'exprimer ainsi, de le sortir de l'actionnariat
18 de Norbourg, c'était son prix qu'il demandait pour
19 les actions dans Norbourg Services Financiers.

20 Q Le montant des actions qu'il avait payé et investi
21 dans Norbourg, est-ce que ça lui avait déjà été
22 remboursé?

23 R Oui.

24 Q Donc, ce six cent mille (600 000 \$) là, c'est au-
25 delà de l'investissement qu'il avait fait?

1 R Oui.

2 Q Les prêts qu'il avait faits, ça avait été
3 remboursé?

4 R Oui.

5 Q Et capital et intérêts?

6 R Capital et intérêts.

7 Q Et en sus de tout ça, là, comme bonus à la sortie
8 là, c'est six cent mille dollars (600 000 \$) qui
9 lui est remis?

10 R C'était le prix qu'on s'était entendu. Écoutez, il
11 y a eu plusieurs discussions là-dessus.
12 Maintenant, d'un contexte d'essayer de protéger
13 par rapport, parce qu'on savait ce qui s'en venait
14 un peu avec Fonds Évolution, on en avait discuté
15 avec Fragasso longuement, j'ai dit : « Écoute, tu
16 es mieux de ne pas rester à l'intérieur de
17 Norbourg. » Donc, c'est juste avant la transaction
18 de Fonds Évolution, les deux chèques. Un en
19 septembre et l'autre...

20 Q Un c'est septembre?

21 R Oui.

22 Q Puis l'autre c'est novembre, je pense, 14 novembre
23 2003?

24 R Oui.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Puis qu'est-ce que vous voulez dire par « on
3 savait déjà ce qui s'en venait avec Évolution et
4 on en avait déjà discuté avec Fragasso »?
5 Pourriez-vous clarifier votre commentaire là-
6 dessus?

7 R Bien, il y a deux choses, il y a deux choses que
8 je veux dire par l'intérieur de ça : c'est les
9 risques de la société Norbourg à continuer à
10 opérer dans un contexte, à savoir les sources de
11 fonds, ça c'est la première chose; et la deuxième,
12 on savait très bien, avec certaines discussions
13 avec monsieur Fragasso, que l'achat d'Évolution et
14 de Teraxis ferait en sorte que le risque était
15 encore plus élevé dans les sociétés Norbourg à
16 être actionnaire, si on veut. Donc c'est pour
17 cette raison-là, finalement, qu'à partir de
18 décembre 2003, j'ai été l'unique actionnaire dans
19 Norbourg ou toutes sociétés reliées à Norbourg.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Est-ce qu'il y a une entente écrite concernant ce
22 six cent mille (600 000 \$) là?

23 R Non.

24 Q Il y a beaucoup d'argent qui a circulé. Il y a le
25 six cent mille (600 000 \$) à monsieur Simoneau, il

1 y a eu l'achat du Grand Café pour sept cent
2 cinquante mille (750 000 \$); il y a eu les
3 investissements qui n'ont rien donné dans Dagua
4 pour sept cent cinquante mille (750 000 \$), des
5 investissements qui n'ont rien donné dans Planure
6 Nord-Ouest pour trois millions trois cent trente-
7 cinq mille (3,335 M\$)...

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Un immeuble, un million quatre cent mille
10 (1,4 M\$).

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Il y a l'immeuble de Deschambault pour un million
13 quatre cent mille (1,4 M\$); il y a un million cent
14 quarante mille (1,140 M\$) ou deux cent mille
15 (1 200 M\$) qui a été investi dans Eurobourg où ça
16 a été des pertes, des pertes complètes - puis là,
17 j'oublie les montants assez importants qui ont été
18 payés aux représentants, là, il y en a pour deux
19 (2 M\$) à trois millions (3 M\$) d'argent qui ont
20 été payés comme bonus aux représentants; il y a
21 deux millions cinq cent mille (2,5 M\$) qui ont été
22 versés à Productions Cime - ça c'est votre père.

23 R Oui.

24 Q Rapide Investigation, il y a eu deux millions deux

1 cent mille (2,2 M\$) pour des services qui ont été
2 rendus.

3 R Oui.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Éric Streell, qui a eu des montants importants qui
6 ont été payés même offshore.

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Q Éric Streell a eu deux cent mille (200 000 \$) en
9 commissions; SNG Conseil, cinq cent soixante-cinq
10 mille (565 000 \$); Dominion Investments, cinq cent
11 trente-quatre mille (534 000 \$).

12 M. GILLES ROBILLARD :

13 Robert Hindle, deux millions (2 M\$).

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Robert Hindle, deux millions (2 M\$). Nous, la
16 question que les gens se posent, là, puis je vais
17 vous la poser ce matin, il y a combien de cet
18 argent-là qui est revenu vers vous par la suite,
19 d'une façon ou d'une autre?

20 R D'une façon ou d'une autre?

21 Q Oui.

22 R Après, vous voulez dire...

23 Q Après que ces montants-là ont été versés?

24 R Aucune somme.

25 Q Votre oncle, le six cent mille (600 000 \$) que

1 vous lui avez versé, là, il y a aucune partie de
2 ce montant-là qui vous est revenue sous une forme
3 ou sous une autre par la suite?

4 R C'est-à-dire que monsieur Simoneau a versé un
5 montant dans le compte in trust d'un bureau
6 d'avocats pour me représenter après les événements
7 du 25 août.

8 Q O.K.

9 R Si c'est ça votre question.

10 Q Oui, je veux savoir c'est quoi que vous avez reçu.

11 R Oui, oui, c'est ça. C'est ça, par après c'est un
12 peu ça. Et si on regarde par rapport à Planure,
13 monsieur Robert Duval a fait un chèque également
14 de cent mille dollars (100 000 \$) dans un compte
15 un trust d'un cabinet d'avocats pour me défendre.

16 Q Et ça, on présume que c'est le cabinet que l'on
17 connaît?

18 R Oui.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Combien qui avait été payé par monsieur Simoneau
21 dans le compte en fidéicommiss de ce bureau
22 d'avocats là?

23 R C'est un chèque de cent cinquante mille
24 (150 000 \$) qui a été déposé.

25 Q Puis cent mille (100 000 \$) de Duval?

1 R Oui.

2 Me DENIS ST-ONGE :

3 Q O.K. Est-ce qu'il y en a eu d'autres qui ont fait
4 des paiements comme ça, pour vous aider par la
5 suite?

6 R Monsieur Simoneau a fait un autre chèque dans le
7 compte in trust d'un autre avocat, d'un point vue
8 criminel, d'un criminaliste, pardon, de l'ordre...
9 écoutez, ça tourne entre vingt-cinq (25 000 \$) et
10 trente mille (30 000 \$), je pourrais vérifier, là.
11 Je pourrais vérifier.

12 Q Est-ce qu'il y a d'autres argents qui vous ont été
13 remis par qui que ce soit, là, que vous avez aidé
14 au fil des ans par, ce que vous avez appelé, des
15 tickets à l'entrée ou...

16 R Jamais.

17 Q ...des achats à des prix généreux. Tous ces gens-
18 là ont tous conservé... Éric Streell a gardé tout
19 ça pour lui?

20 R Oui.

21 Q Les argents versés à Dominion Investments, ce
22 n'est pas pour vous d'une façon directe ou
23 indirecte?

24 R Jamais.

1 Q Maître Hindle, le deux millions (2 M\$), on en a
2 parlé beaucoup, là.

3 R Oui.

4 Q C'est votre témoignage que vous, de quelque façon
5 que ce soit, directement et indirectement, votre
6 famille, votre femme, vos enfants, vous n'avez
7 jamais touché à cet argent-là?

8 R Jamais.

9 Q Planure Nord-Ouest, le trois millions (3 M\$) qui
10 est parti en boucane, ça a vraiment servi à être
11 investi dans cette opération, là, qui n'a jamais
12 levé de terre?

13 R Il faut faire attention, le terme boucane est un
14 peu fort là, mais dans le sens que c'était une
15 usine qui était bien structurée puis il y a eu des
16 investissements qui se sont faits à l'intérieur de
17 ça. C'est de l'argent qui a été vraiment investi à
18 l'intérieur de la firme Planure Nord-Ouest.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Mais il n'y a pas de, puis c'est la seule
21 terminologie que je comprends, il n'y a pas eu de
22 kick back par Vincent Lacroix ou à des membres de
23 sa famille sur quelques-unes de ces transactions-
24 là?

25 R Mais dans le cas de Planure, on parle de

1 l'actionnaire principal et l'actionnaire unique
2 qui est monsieur Duval, qui a fait un chèque...

3 Q Autre que le chèque que...

4 R Non, jamais. Il y a jamais eu de kick back.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Puis les Productions Cime, là, le deux millions
7 cinq cent mille (2,5 M\$) qui a été versé au fil
8 des ans, là, votre père ne partageait pas les
9 profits de ça avec vous?

10 R Jamais. De toute façon, mon père, la rémunération
11 qu'il avait au cours de cette période-là n'était
12 même pas de six pour cent (6%). Fouillez tous les
13 médias à Montréal avec toutes les factures de
14 Productions Cime, les TVA de ce monde, toute la
15 programmation publicitaire, les journaux, il y
16 avait factures à l'appui et c'est vraiment de la
17 publicité que l'on faisait pour Norbourg. Il y a
18 jamais eu de kick back.

19 Q Et il n'y avait pas un surplus là-dessus, un
20 profit sharing entre votre père et vous là-dessus?

21 R Jamais.

22 Q Il y a eu aussi des montants assez importants qui
23 vous ont été versés comptant. La preuve a révélé
24 un paquet de chèques qui étaient retirés et les
25 montants ont été encaissés comptant.

1 R Oui.

2 Q Est-ce que de ces sommes-là, il y en a qui
3 existent encore aujourd'hui et qui ont été placées
4 pour vous n'importe où dans le monde?

5 R Non, jamais.

6 Q Ça a servi à quoi, ces sommes d'argent là?

7 R Ça a servi aux frais de représentation, à faire
8 opérer Norbourg.

9 Q Et directement ou sous prête-nom, il y a aucun
10 investissement qui résulte de ces paiements-là,
11 qui sont détenus par vous aujourd'hui, ou votre
12 femme, ou votre père, ou votre frère ou votre
13 beau-frère.

14 R Je vais reprendre votre expression de tantôt, ça
15 c'est de la boucane. Ça partait le soir même.

16 Q Vous êtes sous serment, Monsieur Lacroix.

17 R Ah! Je le suis, définitif. C'était pour les frais
18 de représentation qui étaient reliés aux activités
19 de Norbourg qui servaient, comme on l'a dit, à
20 sortir les clients et faire des frais de
21 représentation.

22 Q Est-ce que vous avez divulgué au syndic, monsieur
23 Robillard, l'ensemble des actifs qui appartenaient
24 ou qui appartiennent à chacune des sociétés du
25 Groupe Norbourg?

1 R Oui.

2 Q Il y a aucun actif nulle part en Suisse, aux
3 Bahamas, dans quelque autre pays qui appartient au
4 Groupe Norbourg et qui n'est pas divulgué?

5 R Non, jamais.

6 Q À l'égard de vous, personnellement, est-ce que
7 c'est la même chose?

8 R C'est la même chose. Mais on s'entend que j'ai
9 divulgué mon compte à Fribourg à Ernst & Young.

10 Q Oui, oui.

11 R C'est de ça qu'on parle, là.

12 Q Non, non, ce qui est divulgué, on le sait, là,
13 c'est dans votre bilan.

14 R Les autres, quand on parle des fiducies familiales
15 supposées existantes, il y a jamais eu de compte
16 bancaire, il y a jamais eu d'activités là-dedans,
17 il y a jamais rien existé.

18 Q Puis vos relations et vos activités avec monsieur
19 Bessis puis Cybel, vous n'avez pas de... et ces
20 gens-là n'agissent pas comme prête-noms pour vous
21 avec des fonds qui n'ont pas été rapportés?

22 R Monsieur Bessis pourrait en témoigner.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Q C'est la même réponse pour monsieur Beugré et, en

1 particulier, les placements qui peuvent exister à
2 son nom en Afrique?

3 R J'en ai aucune idée de ce que vous me parlez, mais
4 j'ai rien à voir là-dedans.

5 Q O.K.

6 R Je sais, par contre, que monsieur Beugré
7 transférait de l'argent à sa mère en Afrique. Ça,
8 j'étais au courant. Maintenant, s'il a des
9 placements en Afrique, ça je ne le sais pas.

10 Q Mais ça c'est des histoires, c'est les choses de
11 monsieur Beugré, il y a rien là-dedans qui était
12 fait par lui mais comme prête-nom pour vous ou de
13 vos proches?

14 R Absolument pas.

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Est-ce qu'il y en a des représentants qui
17 partageaient leurs bonus ou leurs commissions avec
18 d'autres, à votre connaissance?

19 R Pas à ma connaissance, pas à ma connaissance. Est-
20 ce qu'ils faisaient...

21 Q Puis là, je pense à monsieur Streell entre autres.

22 R Ah! Bien là, il faudrait le demander à monsieur
23 Streell. Je sais...

24 Q Oui, mais à votre connaissance à vous?

25 R Je sais, c'est-à-dire sur une transaction, je sais

1 que monsieur Boisvenue a payé également monsieur
2 Streell. C'est le seul que je suis au courant
3 parce que monsieur Streell me l'a mentionné.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Q Et c'était quelle transaction?

6 R L'achat de Services Financiers D.R. et
7 Investissements SPA.

8 Q Par Norbourg?

9 R Bien... oui.

10 Q Oui, oui, d'accord.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Dans le cas de l'acquisition de Cogicom et des
13 montants au-delà d'un million six cent mille
14 (1,6 M\$) qui ont été payés puis du prêt qui a été
15 radié, est-ce qu'il y a une partie de ces sommes-
16 là qui vous sont revenues d'une façon ou d'une
17 autre?

18 R Jamais.

19 Q Au niveau des représentants, il y a de l'ordre
20 d'un million huit cent mille dollars (1,8 M\$) de
21 déboursés qui apparaissent, qui ont été payés à
22 une série de représentants, dont quatre cent dix
23 mille (410 000 \$) et plus à monsieur Pilon, et qui
24 ne sont pas identifiés comme déboursés dans les
25 livres de Norbourg, est-ce que d'après vous

1 c'était des bonus, ces versements-là qui leur ont
2 été faits?

3 R Ça, c'est une bonne question dans le sens qu'il y
4 avait des contrats reliés à... quand vous dites
5 qu'ils ne sont pas indiqués dans les livres de
6 Norbourg, là, il y avait des contrats qui étaient
7 signés avec des chèques. Donc, j'ai de la misère à
8 croire... en tout cas, il y a peut-être eu une
9 erreur comptable là, mais j'ai de la misère à
10 croire, sur certains montants, qu'il n'y avait pas
11 de contrat. Exemple, monsieur Pilon, il en avait
12 un, je me souviens, en bonne et due forme; qu'il
13 ne soit pas comptabilisé, là je suis un peu
14 surpris.

15 Q O.K.

16 R Je ne sais pas, est-ce que vous en avez d'autres?

17 Q Bien, il y a monsieur Lemieux, cent soixante-huit
18 mille (168 000 \$); monsieur St-Amand, deux cent
19 trente-trois (233 000 \$).

20 R Mais monsieur Lemieux, il a un contrat en bonne et
21 due forme pour l'achat de son achalandage pour
22 qu'il parte de Cartier pour arriver chez Norbourg.
23 Et ça, c'est pas comptabilisé que vous me dites?

24 Q Bien en tout cas, c'est indiqué comme déboursé non
25 identifié.

1 R Écoutez, de mémoire, là, les déboursés que vous me
2 parlez, il y avait des contrats avec... il y a
3 toujours eu des contrats. Maintenant, avec
4 certains représentants, est-ce qu'il y a eu des
5 avances ou des prêts? Là, il s'agirait de le voir
6 dans votre liste.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Est-ce que ça faisait partie, puis vous vous
9 souviendrez on en avait discuté pas mal plus tôt
10 au début de votre interrogatoire, est-ce que ça
11 fait partie des contrats qui ont été détruits à
12 cause de clauses questionnables dans les contrats?

13 R Bien il faudrait voir. Ça, il faudrait voir...
14 Oui, oui, il y a des contrats qui ont été
15 détruits. Maintenant, ces sommes-là, est-ce
16 qu'elles sont reliées au contrat? C'est ça, je
17 trouve bizarre qu'elles ne soient pas
18 comptabilisées ou non identifiées, plutôt, mais
19 probablement.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Et personne de ces représentants-là ne vous a
22 remis une partie de ces montants-là qui leur
23 étaient remis - on pourrait employer le terme
24 français, là, comme kick back?

25 R Jamais.

1 Q Dominion Investments, j'ai relu vos réponses
2 concernant les trois paiements à Dominion
3 Investments : un du 5 décembre 2002 pour soixante-
4 dix-huit mille quatre cent cinquante-sept
5 (78 457 \$); un du 5 novembre 2003 pour cent
6 cinquante-cinq mille huit cent vingt-cinq
7 (155 825 \$); et un du 13 décembre 2004 pour trois
8 cent mille dollars (300 000 \$). Et honnêtement,
9 j'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre vos
10 réponses. Peut-être qu'on est passé rapidement à
11 ce moment-là, mais j'aimerais peut-être reprendre
12 là-dessus et que vous me disiez ça a servi à quoi,
13 ces trois paiements-là.

14 Le soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-
15 sept (78 457 \$) du 5 décembre 2002, sur la facture
16 on lit : « International investment research,
17 relationship with potential investors, financial
18 market development and software commercialisation
19 development. » C'était quoi, ça?

20 R Ces chèques-là, à Dominion, ont été faits dans un
21 contexte où monsieur Streell était démarcheur pour
22 nous. Sur la base de nous trouver des
23 représentants en épargne collective qu'il a
24 amenés, sur la base de trouver des firmes,
25 exemple : Claude Boisvenue, SPA et D.R., et dans

1 un contexte de recherche de partenaires pour le
2 logiciel OCTAN ou SEXTAN dans notre cas. Donc,
3 c'est dans ce cadre-là, monsieur Streell nous
4 demandait ou ne nous demandait pas, nous
5 fournissait la facture et il était convenu - avant
6 monsieur Streell je ne connaissais pas Dominion
7 Investments - il était convenu que selon la
8 facture, qu'elle soit de SNG Conseil ou de
9 Dominion Investments, on remettait le chèque à
10 monsieur Streell et monsieur Streell le déposait
11 suite à la facture que nous avons reçue.

12 Q Mais le chèque que vous remettiez, c'était un
13 chèque payable à Dominion Investments?

14 R Le chèque était au nom, libellé à Dominion
15 Investments, oui.

16 Q Parce que monsieur Streell, là, il a eu
17 personnellement des paiements pour deux cent mille
18 (200 000 \$); SNG Conseil pour cinq cent soixante-
19 cinq mille (565 000 \$); et en plus de ça, il y a
20 un cinq cent trente-quatre mille (534 000 \$) à
21 Dominion Investments.

22 R Oui.

23 Q Puis il y avait des services qui étaient rendus
24 pour... On prend l'exemple du soixante-dix-huit
25 mille quatre cent cinquante-sept (78 457 \$), là.

1 R Oui.

2 Q C'était quoi, les services?

3 R Bien c'était un nombre d'heures et en fonction
4 d'un pourcentage du deal qui était fait.
5 Exemple...

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Bien, attendez. C'était des services rendus par
8 monsieur Streell, pas par Dominion Investments.

9 R C'était des services rendus par monsieur Streell.

10 Q Et il vous disait : « Plutôt que de me payer moi,
11 paye ce que tu me dois pour mes services mais à
12 l'ordre de Dominion Investments. » C'est ça?

13 R Si on suit les deux en parallèle, les chèques qui
14 ont été faits à SNG Conseil et les chèques qui ont
15 été faits à Dominion Investments, on parle à peu
16 près des mêmes sommes. Est-ce que je me trompe?

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Oui. Dans un cas c'est cinq cent soixante-cinq
19 mille (565 000 \$) et dans l'autre cas c'est cinq
20 cent trente-quatre mille (534 000 \$).

21 R Bon, on ne s'obstinera pas pour trente quelques
22 mille, là, je pense. Il y avait une moitié qui
23 était convenue qui était payée ici à SNG Conseil
24 et il y avait une autre somme qui était versée,
25 sur facture que monsieur Streell nous amenait au

1 bureau, et qu'on lui remettait le chèque et qu'il
2 demandait que ce soit fait au nom de Dominion
3 Investments.

4 Q Est-ce qu'on peut retracer le détail des services
5 qui ont été rendus par monsieur Streell pour les
6 trois factures? Parce que là c'est un titre très
7 général, là. Sur le second, pour cent cinquante-
8 cinq mille (155 000 \$), la facture indique :
9 « Business development. » C'est un petit peu
10 laconique.

11 R Je comprends. Maintenant, je pourrais vous fournir
12 certains détails que j'ai en ma possession ou que
13 je n'ai pas, là, il s'agirait de vérifier.

14 M. GILLES ROBILLARD :
15 Hors dossier deux secondes.

16
17 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

18
19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Sous réserve des vérifications que vous allez
21 faire, si on y va avec les dates, peut-être que ça
22 va vous rappeler certaines transactions
23 spécifiques pour lesquelles monsieur Streell
24 voulait être rémunéré via Dominion Investments. Le
25 premier chèque à Dominion Investments de soixante-

1 dix-huit mille quatre cent cinquante-sept
2 (78 457 \$), il date du 5 décembre 2002.

3 R Écoutez, de la façon que ça fonctionnait, là, on
4 peut retracer les transactions que nous avons
5 faites avec monsieur Streell, on pourrait faire le
6 travail.

7 Maintenant, en cours d'année, si on veut, là, on
8 parle de monsieur Duscheneau qui est arrivé par
9 l'entremise de monsieur Streell, monsieur
10 Langlois, monsieur Bourgeois ainsi que son fils,
11 ainsi que Claude Boisvenue. Toute la transaction
12 reliée à Claude Boisvenue, c'est monsieur Streell,
13 comme démarcheur, qui nous a amené ces
14 transactions-là.

15 Je n'ai pas les chèques devant moi mais ce serait
16 sujet à vérification. De la façon que ça
17 fonctionnait, c'est au cours de l'année, les
18 opérations, on payait la moitié à SNG Conseil et
19 vers la fin de certaines années, là, novembre,
20 décembre, on donnait les chèques à Dominion
21 Investments. Vous les avez là, on pourrait peut-
22 être vérifier les... Est-ce que c'est les fins
23 d'années?

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Oui, c'est décembre; novembre et décembre.

1 R Bon, bien ça coordonnait souvent avec l'arrivée
2 d'un représentant de Dominion Investments qui
3 arrivait à Montréal en fin d'année.

4 Q Un représentant de Dominion Investments?

5 R Que monsieur Streell nous parlait. C'est pour ça
6 qu'il le demandait en fin d'année. Des fois je
7 disais : « Bien pourquoi juste vers les fins de
8 l'année? » Bien c'était sur cette base-là.

9 Moi, je vous mentionne ce qui m'a été expliqué,
10 pourquoi que c'était en fin d'année, les chèques à
11 Dominion Investments.

12 Q Vous allez nous fournir le détail des services
13 rendus par monsieur Streell à l'égard de tous les
14 montants qui lui ont été payés.

15 R Oui.

16 Q O.K.

17
18 **E-21 :**

19 Fournir le détail des services rendus par
20 monsieur Streell à l'égard de tous les
21 montants qui lui ont été payés

22
23 Q Et vous nous dites que les sommes transmises chez
24 Dominion Investments, c'est pour monsieur Streell,
25 ce n'est pas pour vous?

1 R Exact.

2 Q Et ce n'est pas pour personne qui aurait agi pour
3 vous à titre de prête-nom ou autrement?

4 R Je n'ai jamais eu de prête-nom.

5 Q Vous n'avez rien à voir avec les comptes chez
6 Dominion Investments?

7 R Je n'ai rien à voir avec ça, moi.

8 Q Est-ce que vous aviez des comptes chez Dominion
9 Investments?

10 R Non.

11 Q Il y a des gens, que vous avez dit tantôt, qui
12 vous ont remis des sommes d'argent.

13 R Pas à moi.

14 Q Bien, pour vous?

15 R Oui.

16 Q Pas à vous mais pour vous?

17 R Oui.

18 Q Est-ce qu'il y en a d'autres à venir?

19 R À venir?

20 Q Oui.

21 R Non.

22 Q En terminant, j'ai vu qu'il y avait des cartes de
23 crédit qui ont été payées pour le Dancing Embassy,
24 Fribourg, pour quarante-sept mille six cent trente
25 et un et quarante-six (47 631,46 \$).

1 Vous êtes allé combien de fois à...

2 R Au Dancing Embassy, autant de fois que nous avons
3 été à Fribourg.

4 Q Mais c'est ça. Il me semble que vous êtes allé,
5 quoi, trois ou quatre fois à Fribourg ou cinq
6 fois, ou plus souvent que ça?

7 R Bien écoutez, je dirais sept fois, là, entre sept
8 et huit fois.

9 Q O.K. Ça, est-ce que c'était l'hôtel où vous
10 demeuriez?

11 R Oui. C'est-à-dire le N.H. Hôtel au-dessus, oui.

12 Q Mais le Dancing Embassy, c'est pour payer les
13 frais d'hôtel pour tout le monde?

14 R Payer les frais d'hôtel et payer grande soirée
15 pour tout le monde, oui.

16

17 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

18

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Alors pour l'instant l'interrogatoire est
21 suspendu.

22

23 **ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS**

24

25

* * * * *

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la déposition du témoin ci-dessus mentionné, recueillie par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.